

**COMMUNE DE MARCONNE**  
**COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 26 janvier 2022.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM GERVOIS, JOLY, PAVAUT, ROYER, formant la majorité des membres.

Madame Isabelle Tirmarche est élue secrétaire.

**Désignation d'un représentant à la MAS-la CROISEE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération n° 2021-6-06 du 13 octobre 2021, de souscrire une part à la SCIC MAS-la CROISEE, il y a lieu de désigner un représentant pour assurer la liaison entre la MAS-la CROISEE et la commune de MARCONNE.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Madame Betty BOCQUET, titulaire et Madame Fabienne GREVET, suppléante.

**Remboursement sinistre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un sinistre est survenu dernièrement avenue de Boulogne. Un véhicule a détérioré une barrière. La conductrice souhaite rembourser directement à la commune ce dégât.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le remboursement d'un montant égal à la valeur de la barrière, et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION

la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Isabelle Tirmarche', written over a horizontal line.